

notes
&
documents

NOTES

Du bon usage des *GEOGRAPHICA*

De tous les auteurs, il n'y en a point que je méprise plus que les compilateurs [...] Je voudrais qu'on respectât les livres originaux (*Lettres persanes*, 66).

Le statut des *Geographica II* est ambigu : recueil de «notes de lectures», selon la dénomination habituelle – et à ce titre figurant dans le programme d'édition des *Œuvres complètes* de Montesquieu, mais évidemment après les «œuvres» à proprement parler et les cahiers personnels, c'est-à-dire aux tomes XVI et XVII, après le *Spicilège* et les *Pensées*, et avant la *Correspondance*. C'est dire que, sans le mettre au premier plan, on reconnaît l'importance de ce volume, presque seul rescapé de l'immense documentation accumulée par Montesquieu¹ ; c'est même une des nouveautés de cette édition, puisque la dernière publication «d'œuvres complètes», celle que dirigea André Masson (1950-1955), se contente de donner quelques maigres extraits – 40 pages pour rendre compte d'un gros volume in-4° de près de 700 pages – encore s'agit-il pour une partie de l'énoncé des titres qui constituent l'armature du recueil². Or il m'a semblé nécessaire, au moment où l'on découvre, ou plutôt redécouvre, l'importance des manuscrits de La Brède³, de réexaminer ce volume de près, dans une perspective ouverte par l'entreprise d'édition actuelle : la reconstruction de la bibliographie de Montesquieu, qui nécessite de redéfinir le

1. Rappelons que les *Geographica I* ont disparu (nous ne désespérons pas d'en reconstituer un jour en partie la table des matières) ; nous emploierons donc ici la mention abrégée *Geographica* pour désigner le volume subsistant, ne gardant la mention *II* que pour les références.

2. Masson, t. II (1950), p. 923-963. Parmi elles il s'en trouve dix-sept intitulées «Quelques remarques sur la Chine, que j'ai tirées des conversations que j'ai eues avec M. Hoange» (correspondant aux f. 81-101, intégralement reproduits), où l'on trouve seulement quelques passages frappés de l'astérisque : ces «remarques» pourraient bien en fait être dues à Fréret, et n'avoir été que brièvement commentées par Montesquieu : voir à ce sujet l'intervention de Miguel Benitez au colloque de Bordeaux, *Commémoration du 250^e anniversaire de «L'Esprit des lois»*, décembre 1998, sous presse.

3. Désormais conservés, comme les *Geographica II*, à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

statut (ou le genre) des textes conservés, voire des textes «fantômes» dont on peut conjecturer l'existence, la nature et peut-être la fonction.

Il faut d'abord revenir à la présentation (introduction et notes) qu'en donne l'édition Masson, présentation due à Françoise Weil⁴. Il me semble que l'essentiel y est dit, sans que toutes les conclusions en aient été tirées – sans doute en raison de contraintes éditoriales facilement explicables. F. Weil affirme très nettement l'importance capitale des *Geographica*: «Quant aux réflexions qui émaillent le texte des *Geographica*, on les retrouve, à bien des reprises, insérées dans *L'Esprit des lois*, telles qu'elles ont jailli au moment de la lecture.» (p.LXXXIII). L'exemple qui en est donné (*Geographica II*, f. 317, et *EL*, V, 13, à propos du fameux passage des «Sauvages de la Louisiane») est parfaitement convaincant. L'analyse de la méthode de travail de Montesquieu, tout aussi rigoureuse, se place ensuite sur un plan qui nous importe moins ici, la question de la fidélité de l'écrivain à ses sources (p.LXXXIV) – il ne sera possible d'en traiter qu'une fois définitive l'édition du texte complet.

On aurait pu supposer qu'une analyse aussi claire aurait conduit à la publication intégrale des extraits de lecture – ce que manifestement le volume imparti à l'édition Masson ne permettait pas, et qui se trouve ainsi justifié :

La nature de ce manuscrit pose pour l'éditeur un problème délicat : on se trouve en effet en présence, non pas de notes prises au cours de voyages, de conversations, de lectures diverses, comme pour le *Spicilege*, mais d'extraits, souvent très étendus, parfois résumés sommairement, parfois accompagnés de remarques personnelles. Convenait-il de reproduire intégralement des textes connus et qu'il est facile de trouver dans les bibliothèques? Ne fallait-il pas plutôt limiter notre transcription aux fragments et aux remarques présentant un caractère original?

C'est à ce dernier parti que nous nous sommes arrêtés, en faisant précéder chacune des réflexions reproduites

1° du folio des *Geographica*

2° d'une courte phrase, entre crochets, résumant le passage de l'auteur analysé par Montesquieu [...]

3° de la page [i. e. du numéro de la page] du livre analysé par Montesquieu. [p.LXXVII]

N'est-il pas contradictoire de ne livrer qu'un pourcentage infime d'un texte donné comme la source de maint passage de *L'Esprit des lois* (la récapitulation en est donnée p.LXXX-LXXXII, soit plusieurs dizaines de références)? Cette distorsion entre la raison et la nécessité semble justifiée du fait qu'il est facile de distinguer l'intervention personnelle de Montesquieu des textes simplement «analysés» (je reviendrai sur cette idée), donc supposés «connus» et «facile[s] à trouver en bibliothèque»; en effet toute remarque ou réflexion de caractère personnel est signalée par un astérisque, conformément à un usage constant du

4. Masson, t. II, p.LXXVII.

philosophe. On ne retient donc que quelques exemples de ce qui porte la marque de ce *je*, implicite ou explicite – et c'est essentiellement ce que contiennent les quelque quarante pages dévolues aux *Geographica*⁵.

Il est évident qu'une édition qui doit comporter vingt-deux volumes d'environ cinq cents pages sera nécessairement plus complète qu'une édition qui n'occupe finalement qu'environ quatre mille pages. Mais il s'agit aussi de considérer autrement ces *Geographica* que l'on ne devra pas éditer seulement par pur souci d'érudition. En effet, si l'on reprend les termes mêmes de Françoise Weil, le regard doit être différent: « Une fois le travail d'analyse d'un livre fait dans ses cahiers de notes, Montesquieu laisse le livre sur ses rayons et c'est d'après sa citation, parfois fautive ou abrégée, qu'il citera l'auteur » (p.LXXXIII). Et plus haut, elle dit même que « la rédaction définitive est très différente du texte dont s'inspire Montesquieu, mais souvent identique à la forme qui a été fixée dans les *Geographica* ». Partant de ces bases-là, qui me paraissent parfaitement justes, mon propos est différent: mon hypothèse est que les *Geographica* ne sont pas (seulement) une « analyse » – terme inadéquat qui supposerait une reconstruction de la pensée de l'auteur, alors que chaque fois Montesquieu suit soigneusement le fil de l'ouvrage, notant⁶ presque systématiquement le numéro des pages – ni même un « résumé », qui suppose une objectivité idéale du scripteur, censé fournir une image « en réduction » du texte proposé⁷, encore moins un « extrait » au sens où l'entend le XVIII^e siècle, notamment dans les périodiques qui présentent des passages entiers des ouvrages récemment publiés, réduisant parfois l'intervention du journaliste à quelques phrases de transition: autant de modèles modernes et anciens qui risquent de réduire les *Geographica* à n'être que

5. Il faudrait évidemment reprendre la liste, très incomplète actuellement, des réflexions personnelles ainsi signalées dans l'ensemble des *Geographica*: comme par exemple, pour les seuls extraits de Du Halde, aux f. III V, 129 r (sur le premier ministre Tcheou Cong), etc. Il faut en tout cas remarquer que certaines ont valeur très générale, et que les *Geographica* gagnent à ne pas être lus dans la seule perspective d'une information sur tel ou tel peuple exotique; témoin ce passage où apparaît l'astérisque, au f. 255 r, correspondant au t. IV, p.245 de *L'Histoire de la Chine* du P. Du Halde (voir référence plus loin): « L'empereur tâte le poulx au P. Gerbillon et se fait tâter le sien. *Les Jésuites de ces relations s'enorgueillissent beaucoup de ces familiarités de l'empereur et ils ne sentent pas que l'extreme familiarité dans les princes vient toujours du mépris. »

6. Ou faisant noter, puisqu'on sait qu'il a constamment recours à des secrétaires; si la question se pose pour les premières œuvres dont il fait des extraits (voir ci-après), il est clair que ce n'est pas le secrétaire ou copiste, mais Montesquieu lui-même, qui élabore la matière des *Geographica*.

7. Il est peut-être significatif que cette publication des *Geographica* soit intervenue dans les années cinquante, époque à laquelle commence à se répandre en France l'idée que le « résumé de texte » est un exercice scolaire digne de ce nom, susceptible de permettre une évaluation satisfaisante de la capacité de l'élève à comprendre un texte comme à user des ressources de sa langue maternelle – le tout reposant sur le principe que le résumé peut restituer fidèlement et objectivement un texte, alors qu'il s'agit en fait d'un exercice de manipulation qui, comme toute opération de ce genre, n'est jamais dépourvue de sens.

l'écho déformé «parfois fautif[f] et abrégé[é]», donc secondaire et inférieur, d'un texte premier, ou une étape obligée (et dévalorisée) dans un processus de dégradations successives de la «source». En fait je crois que les *Geographica* doivent plutôt être considérés comme une sorte de dialogue avec le texte lu, ou plutôt comme une «traduction» de ce texte initial, reformulé en des termes qui sont déjà ceux de *L'Esprit des lois*, non par paresse de l'auteur, qui ne se souviendrait plus, au moment de sa rédaction, que telle ou telle expression n'est pas de Du Halde mais de lui, mais parce qu'il a fait de cette étape que constitue la lecture un moment de pré-rédaction de l'œuvre majeure.

Qu'on en juge. Voici la transcription de «textes-sources», cités selon l'édition que nous avons identifiée comme étant celle dont Montesquieu s'est servi, de passages des *Geographica* considérés par l'édition Masson comme étant «sans annotation personnelle», mais témoignant à mes yeux d'un travail manifeste de rédaction voire de composition, et enfin du passage correspondant dans *L'Esprit des lois*.

Du Halde, *Description de la Chine*, Paris, 1735, in-folio, 4 vol. ⁸ t. III, p. 49 :

Fo est un autre visionnaire, qui a aussi prétendu se rendre immortel. Selon lui, tout n'est que vuide, il n'y a rien de réel. Suivant ce beau principe, il veut qu'on ne pense à rien, qu'on réduise le cœur au pur vuide, c'est-à-dire qu'on le vuide de toute affection, qu'on aille jusqu'à s'oublier soi-même, comme si l'on n'étoit pas. Nous avons des yeux et des oreilles, il faut ne rien voir, ne rien entendre: ces organes doivent être vuides de tout objet, c'est-là leur état parfait. Nous avons une bouche, des mains, des pieds, &c. : il faut que tous ces membres soient dans l'inaction.

Geographica II, f. 234 r:

Fo a aussi prétendu se rendre immortel[.] selon lui tout n'est que vuide et rien n'est réel[.] il veut donc qu'on reduise le cœur au pur vuide c'est-a-dire qu'on le vuide de toute affection. Nous avons des yeux et des oreilles mais la perfection est de ne voir ni d'entendre, une bouche des mains &c. la perfection est que ces [f. 234 v] membres soient dans l'inaction.

8. Édition identifiée d'après les références des pages; certaines peuvent laisser penser qu'il pourrait tout aussi bien s'agir de l'édition in-4° (La Haye, 1736), mais les indications renvoyant à la préface sont sans équivoque. L'ouvrage ne figure pas dans le *Catalogue de la bibliothèque de La Brède*.

EL, XIV, 5 (note) :

Foë veut réduire le cœur au pur vuide. «Nous avons des yeux et des oreilles; mais la perfection est de ne voir ni entendre: une bouche, des mains, &c., la perfection est que ces membres soient dans l'inaction». Ceci est tiré du Dialogue d'un Philosophe Chinois, rapporté par le P. Duhalde, tom. 3.

Apparemment nous avons bien affaire dans les *Geographica* à un résumé, ou plutôt à une condensation, par le biais d'une expression nettement plus concentrée. Mais l'intention n'est pas seulement de renforcer la clarté: c'est d'ores et déjà l'écrivain qui se manifeste lorsque les répétitions sont supprimées, quand la structure de la phrase est modifiée pour introduire le mot «perfection», quand l'asyndète («Nous avons des yeux et des oreilles, il faut...») est remplacée par une opposition explicite («Nous avons des yeux et des oreilles, mais...»).

Le même ouvrage du P. Du Halde, et le même livre de *L'Esprit des lois* offrent d'autres rapprochements encore plus remarquables :

Du Halde, t. I, p. 380 (dans l'énumération des dynasties chinoises, il s'agit de l'évocation de Ven Ti, troisième empereur de la cinquième dynastie) :

Il cultiva la terre de ses mains Royales pour ennoblir en quelque sorte une profession si pénible; il fit planter des mûriers dans son palais, & y fit nourrir des vers à soye, pour engager les Grands à suivre son exemple, & il obligea l'Impératrice & ses femmes à travailler des ouvrages à l'aiguille, pour animer les dames chinoises à se faire une semblable occupation.

Geographica II, f. 137 v:

[II] cultiva la terre de ses mains pour retablir l'agriculture, fit planter des muriers dans son palais et travailler à la soye l'imperatrice et ses femmes.

EL, XIV, 8 (note) :

Ven ty, 3. empereur de la 3. Dynastie⁹, cultiva la terre de ses propres mains, & fit travailler à la soie, dans son Palais¹⁰, l'Impératrice et ses femmes, *Histoire de la Chine*.

⁹. Le texte de *L'Esprit des lois* est donc ici manifestement erroné. Mais l'erreur ne vient pas des *Geographica*.

¹⁰. Le travail de «condensation» explique la bizarrerie de l'expression – car il n'est pas pensable que l'impératrice ait dû sortir du palais impérial, même pour cette occupation. Il s'agit en fait d'une contamination avec la phrase précédente.

Le commentaire de Du Halde («pour animer les dames chinoises...») paraît inutile dès le stade de la lecture, mais surtout la structure de la phrase, qui met en valeur le groupe «l'impératrice et ses femmes», et le détail même de l'expression («travailler à la soïe»), paraissent également d'ores et déjà fixés. L'exemple suivant est encore plus significatif :

Du Halde, t. III, p. 151 :

Trouver à l'écart un trésor, dont on reconnoît pourtant le Maître, rencontrer seule une belle femme dans un appartement reculé, entendre la voix de son ennemi mortel tombé dans un fossé, où il va périr, si on ne lui tend la main ; ô que c'est-là une admirable pierre de touche !

Geographica II, f. 238 v :

Trouver à l'ecart un tresor dont on soit le maitre, ou une belle femme seule dans un apartement reculé, entendre la voix de son ennemi qui va perir si on ne le secoure pas admirable pierre de touche[.] p. 151

EL, XVI, 8 (note) :

«Trouver à l'écart un thresor dont on soit le maître, ou une belle femme seule dans un appartement reculé, entendre la voix de son ennemi qui va périr si on ne le secourt, admirable pierre de touche!» Traduction d'un Ouvrage Chinois sur la Morale, dans le P. Duhalde, tom. 3, pag. 151.

Certes on ne peut voir là que le souci de «résumer» le texte, que Montesquieu semble reprendre exactement, comme en témoignent les guillemets et la référence ; mais il s'agit aussi bien évidemment de le rendre plus expressif, et le balancement des phrases ou la place des mots, tels qu'ils figurent déjà dans les *Geographica*, sont en fait soigneusement choisis. Ce passage de *L'Esprit des lois* se trouve ainsi d'ores et déjà rédigé dans les *Geographica*, sans que rien le signale à l'attention du lecteur.

On pourrait multiplier les exemples, d'autant plus intéressants qu'il s'agit de passages que Montesquieu donne comme autant de citations. Ainsi en est-il de François Bernier, *Voyages [...] contenant la description des États du Grand Mogol* (Amsterdam, 1710, 2 vol.¹¹).

Bernier, t. II, p. 261 :

Mon corps est devenu un vrai crible, sec et aride, & je ne me suis pas plutôt jetté une pinte d'eau dans l'estomac (car on n'y va point à moins) que

11. *Catalogue*, n° 2735.

je la voi en même temps sortir de tous mes membres comme une rosée jusques au bout de mes doigts ; je crois en avoir aujourd'huy bû plus de dix pintes ; encore est-ce une grande consolation qu'on en peut aussi boire autant qu'on veut sans qu'elle fasse de mal, pourveu qu'elle soit bonne.

Geographica II, f. 301 v :

Mon corps est un crible a peine ai-je avalé une pinte d'eau que je la voy sortir comme une rosée de tous mes membres jusqu'au bout des doigts[.] dix peintes¹² par jour mais ne point de mal¹³ [. p.] 261

EL, XIV, 10 (note) :

M. Bernier, faisant un voïage de *Lahor* à *Cachemir*, écrivoit : « Mon corps est un crible ; à peine ai-je avalé une pinte d'eau, que je la vois sortir comme une rosée de tous mes membres jusqu'au bout des doigts ; j'en bois dix pintes par jour, & cela ne me fait point de mal. » *Voïage* de Bernier, tom. 2, pag. 261.

La seule différence entre la rédaction des *Geographica*, outre la ponctuation qui relève certainement plus du typographe que de Montesquieu lui-même, a consisté à rétablir les mots qu'une dictée peut-être trop rapide, ou l'inattention du copiste, avaient fait disparaître. Les expressions diluées ou familières ont été immédiatement éliminées au profit de phrases plus harmonieuses et régulières, qui permettent de concentrer l'intérêt sur les mots les plus expressifs.

Un autre exemple nous permettra de voir que la composition elle-même peut déjà apparaître dans les *Geographica* :

« Dampierre » (William Dampier), *Voyages autour du monde*, t. III, p. 158¹⁴ :

Les principaux artisans d'Achin, sont les charpentiers, maréchaux, orfèvres, pêcheurs & banquiers. Mais les gens de la campagne subsistent par le moyen du bétail qu'ils nourrissent, sur tout pour leur propre usage, ou de la volaille qu'ils vendent, sur tout ceux qui demeurent près de la ville où ils la font vendre toutes les semaines. D'autres plantent des racines, des fruits, &c. & ils ont semé depuis peu d'assez vastes champs de ris. Il ne

12. *Sic.*

13. *Sic.*

14. 1711, 5 vol. ; *Catalogue*, n° 2740.

vient pas trop mal ici, mais les gens y sont si fiers qu'ils ne peuvent se résoudre à mettre la main à l'ouvrage; aussi ne s'en rompent-ils guère la tête, & ils en laissent tout le maniment à leurs esclaves. Ce furent des esclaves que les Anglois et les Danois y portèrent il y a quelque tems des côtes de Coromandel dans un tems de famine, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, qui mirent les premiers cette sorte d'agriculture en réputation parmi les Achinois; cependant le ris qu'ils ont de cette manière n'est pas le quart de ce qu'il leur en faut, & ils sont obligés de le faire venir des pays voisins [...]

[suivent plusieurs pages consacrées à l'énumération des différents corps de métier à Achin; il est ensuite question du riz]

Ibid., p. 164 :

Et les grands de la Ville eux-mêmes n'en font jamais de provision par avance, mais s'en fournissent au marché, & n'en achètent que lors qu'ils en ont besoin. Ils l'envoient chercher par leurs esclaves, & les plus pauvres qui n'ont pas le moyen de tenir un esclave à leur service, en louent un à cette occasion, quand ils ne lui feroient porter que pour un mess de ris, & qu'il n'y auroit pas plus de cent pas jusqu'à leur maison, parce qu'ils croiroient se déshonorer s'ils le faisoient eux-mêmes.

Geographica II, f. 46 v:

A Achem les gens sont si fiers qu'ils ne veulent pas travailler et laissent tout faire à leurs esclaves[.] ce furent des esclaves du Coromandel que les Anglois et Hollandois leur portèrent dans une famine et leur apprirent à cultiver le ris dont pourtant ils n'ont pas assés[.] On s'en pourvoit tous les jours au marché on envoie un esclave pour cela et les plus pauvres qui n'en ont point en louent un ne fut-ce que pour faire cent pas et porter deux pintes de ris[.] ils se croiroient déshonorés s'ils les portoient eux-mêmes.

EL, XIX, 10 :

Les peuples d'Achim (a) sont fiers & paresseux; ceux qui n'ont point d'esclaves en louent un, ne fût-ce pour faire cent pas, & porter deux pintes de ris; ils se croiroient déshonorés s'ils les portoient eux-mêmes.

(a) Voïag. de *Dampierre*, tom. 3

À première vue, cette fois encore, un résumé pour lequel les *Geographica* semblent représenter un stade intermédiaire – en fait, les choix sont faits :

à l'exotique *mess* est substitué le mot *pinte*, plus compréhensible mais plus banal ; le mot *fiers*, noyé dans la page de Dampier, est dès les *Geographica* mis en valeur en tête de phrase ; et d'une manière générale l'expression se veut plus ramassée que dans l'ouvrage «source».

Il me semble donc qu'on peut affirmer d'ores et déjà que les *Geographica* contiennent en maint endroit, pour reprendre l'expression que j'avais proposée plus haut, une pré-rédaction de *L'Esprit des lois* – et que l'édition en cours doit en tenir compte : peut-on éditer scientifiquement celui-ci sans explorer systématiquement ceux-là ? D'autant qu'on peut prendre la démarche inverse, et partir du texte de *L'Esprit des lois*. On s'aperçoit alors que le rôle des *Geographica* (comme des autres recueils du même type, disparus aujourd'hui) est peut-être encore plus grand qu'il n'y paraît. En effet les références aux relations de voyage se déploient par séries : pour les seuls chapitres 3 à 10 du Livre XIV (qui n'occupent que cinq pages dans les éditions modernes), Montesquieu renvoie à Bernier, La Loubère (*Du royaume de Siam*), Du Halde (deux fois de suite), de nouveau La Loubère, encore Du Halde, et de nouveau Bernier – tous figurant dans les *Geographica II*. S'intercalent, outre une référence à Constantin Porphyrogénète, dont on sait que Montesquieu en avait composé un extrait (perdu), une à Kircher (l'extrait en est conservé à Bordeaux¹⁵), une autre à Hyde, *Religion des Perses* (l'extrait, perdu, est signalé par les *Pensées* et le *Spicilège*). Il en est de même au Livre XIX, chapitres 9 à 20 (dix pages) : outre le *Recueil des voyages [...] de la Compagnie des Indes*, de Renneville¹⁶ (qui, à ma connaissance, n'a fait l'objet d'aucun extrait – mais il est impossible d'en avoir la certitude absolue), Dampierre, les *Lettres édifiantes*, puis le P. Du Halde (trois fois), encore les *Lettres édifiantes*, le *Journal* de Lange, avec la mention du tome VIII des *Voyages du nord*¹⁷ où se trouve précisément réédité ce *Journal* : cette fois encore, c'est la table des matières des *Geographica II* que l'on retrouve. Il est donc probable que c'est en feuilletant ces recueils, et plus précisément les *Geographica II* (constitués entre 1734 et 1743¹⁸), que Montesquieu a développé ces chapitres – peut-être même pourrait-on avancer qu'il en avait quelque idée en tête quand il a fait ces lectures où l'effort de rédaction se fait déjà sentir¹⁹.

15. Sous la cote 1696/XXXII, n° 10.

16. *Catalogue*, n° 2755.

17. *Catalogue*, n° 2751 ; Amsterdam, chez Jean Frédéric Bernard, 1715, in-12, 8 vol.

18. Selon les conclusions de F. Weil, p. LXXVIII-LXXX.

19. On peut aussi poser la question autrement et se demander s'il cite Du Halde, Bernier ou les *Lettres édifiantes* sans avoir recours aux *Geographica*.

De ce fait, on comprend mieux le passage des *Lettres persanes* que j'ai placé en épigraphe²⁰ : « De tous les auteurs, il n'y en a point que je méprise plus que les compilateurs, qui vont de tous côtés chercher des lambeaux des ouvrages des autres, qu'ils plaquent dans les leurs, comme des pièces de gazon dans un parterre [...] ». Si Montesquieu n'a jamais eu l'intention de composer lui-même un ouvrage de compilation, il n'a même jamais eu le souci d'en élaborer un à son propre usage. Les *Geographica* tiennent davantage de l'œuvre future, dont ils constituent une sorte d'annexe, que de l'ouvrage dont ils recopient le titre dans la table des matières.

Cela n'est pas sans conséquence : la perte des quelque cinquante recueils de notes de lecture ou de la vingtaine de recueils thématiques (*Juridica*, *Mythologica*, etc.) dont on connaît ou dont on suppose l'existence grâce à des références directes ou indirectes, est sans doute encore plus regrettable qu'on pouvait le penser. Néanmoins, il faut reconnaître que les *Geographica* constituent un cas particulier, car il est d'autres extraits où Montesquieu est loin d'intervenir de la sorte : ainsi, les notes transcrites par Bottereau-Duval (donc entre 1720 et 1731, et plus probablement après 1727²¹) d'après le *Dictionnaire de commerce* de Jacques Savary des Bruslons²² puis sur l'ouvrage de P.D. Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens*²³, suivi des *Intérêts de l'Angleterre mal entendus* (Amsterdam, 1704) de l'abbé Dubos²⁴, dans l'état actuel de mes recherches, me semblent relever plutôt du résumé très partiel²⁵ – on peut même se demander dans quelle mesure le secrétaire n'aurait pas été chargé de procéder lui-même au choix des passages retenus – et on est loin de constater le même phénomène de réécriture. Or il semble bien que ces extraits, foliotés de manière suivie, aient été arrachés (et ainsi sauvegardés) dans le recueil *Commerce*, dont l'existence était connue grâce aux *Geographica II*, f. 22 r, et est également signalée par d'autres notes manuscrites dont l'exploitation est en cours. Ainsi il apparaît que les recueils thématiques sont loin d'être élaborés sur le même modèle.

20. Lettre 66 selon l'édition posthume de 1758, 64 selon l'édition A de 1721.

21. Une mesure économique prise en Suède en 1727 se trouve au f. 261 r du manuscrit cité ci-après.

22. Paris, J. Estienne, in-folio, t. II, 1723, p. 1907-1951 pour les passages subsistants (articles « Vin », « Vinaigre », « Vitriol », « Yvoire »), conservés à Bordeaux (ms. 2526/21, folioté 260-261).

23. Ms. 2526/22, folioté 262-270.

24. Ms. 2526/23, folioté 272-278. De ces trois ouvrages, seul celui-ci figure au *Catalogue* (n° 2382).

25. Ce qui n'exclut pas une « lecture dirigée » en vue d'une exploitation déterminée, au contraire : si le résumé est aussi sommaire, c'est qu'il est sous-tendu par une intention non explicitée, mais qui peut être précise.

Il est même certain qu'au cours des longues années de travail de Montesquieu, dont il nous reste des témoignages sur plus de vingt-cinq ans (puisque le *Spicilège* [n° 782] offre des notes de lecture qui ne peuvent être antérieures à 1753), sa méthode a évolué, ou du moins varié selon les circonstances, ou selon l'avancement de son *opus magnum*, peut-être aussi en fonction des capacités du secrétaire en titre ou occasionnel qui écrivait sous sa dictée. Sera-t-il possible d'étudier, malgré les lacunes de la documentation, de telles variations? C'est une autre histoire.

Catherine Volpil hac-Auger
cnrs, umr *LIRE* – Université Stendhal-Grenoble 3

Les papiers de Montesquieu
Une approche codicologique
du fonds de La Brède

Avec la mise à disposition des manuscrits des fonds de La Brède à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, une perspective nouvelle est offerte à l'étude systématique des papiers de Montesquieu. Quel est l'intérêt d'une étude codicologique des manuscrits? À partir d'un inventaire méthodique des caractéristiques matérielles, elle permet d'établir la liste des supports utilisés, d'effectuer des recoupements entre diverses occurrences d'un même type de papier, entre divers formats d'utilisation du papier, en vue de corroborer des hypothèses de datation ou de classement des dossiers de notes et de brouillons.

Ainsi l'imposant dossier des «Notes et rejets de *L'Esprit des Lois*» (Ms. 2506), comparé au manuscrit de Paris, ou la composition du volume du *Spicilège* (Ms 1867) peuvent se prêter à une investigation systématique. Les résultats issus d'une observation minutieuse apporteront d'utiles informations sur les méthodes de travail de l'écrivain, et sont susceptibles, une fois la corrélation établie avec l'identification des mains, de modifier sensiblement la perception de la chronologie interne des inédits ou des œuvres dont la genèse s'avère complexe.

Enjeux de la démarche codicologique

La richesse et la diversité des études et des éditions critiques consacrées ces dernières années aux manuscrits modernes, littéraires ou autres, ne cessent d'élargir le champ d'application de la codicologie, discipline qui consiste à en analyser les composantes matérielles¹. Pour ne retenir que la principale de ces composantes, le support, on constate toutefois que l'observation du papier demeure encore trop peu exploitée, du moins pour les corpus modernes et contemporains², comme source d'information sur la fabrication d'un écrit, comme indice de la genèse d'une œuvre. Adaptée aux besoins des manuscrits modernes, qui sont matériellement si différents des *codices* anciens, la méthode descriptive existe, elle est appliquée par les spécialistes depuis une vingtaine d'années³ – mais la discrétion de ses résultats n'est pas seulement imputable au statut de science auxiliaire qui est celui de la codicologie : les conservateurs et les chercheurs qui scrutent quotidiennement des centaines de feuillets le savent bien, ce sont les instruments de travail qui leur font défaut.

Les corpus du XVIII^e siècle se prêtent particulièrement bien à l'étude des papiers filigranés, puisque la fabrication artisanale de papiers vergés à la forme introduit dans chaque feuille de multiples indices, parmi lesquels le filigrane occupe une fonction privilégiée, qui permettent la comparaison des occurrences entre elles et l'identification de types bien distincts. Avec l'avènement du vélin, moins souvent filigrané que le vergé, puis avec la mécanisation de la papeterie, les indices observables sur les papiers du XIX^e et du XX^e siècle deviennent à la fois moins nombreux (absence du filigrane, des vergeures et des lignes de chaînette) et moins fiables (moindre stabilité de la structure double – marque et contremarque –, répétition multiple de filigranes identiques grâce au rouleau filigraneur).

1. À la suite d'une première définition du terme donnée par A. Dain en 1949 dans *Les Manuscrits*, cette discipline s'est orientée vers une approche archéologique des documents écrits – surtout antiques et médiévaux : voir J. Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989. Pour son application aux manuscrits modernes, voir L. Hay, «Éléments pour l'étude des manuscrits modernes», *Codicologica* 1, 1976, p. 91-108 et les chapitres «Objets matériels» (M. Bockelkamp) et «Les manuscrits au laboratoire» (L. Hay) dans *Les Manuscrits des écrivains*, CNRS éditions, Hachette, 1993.

2. Le terme générique «manuscrits modernes» s'applique théoriquement aux documents rédigés à la main après l'invention de l'imprimerie, mais pratiquement les historiens suivent la césure conventionnelle de 1600. Voir A. Grébillon, *Éléments de critique génétique. Lire les manuscrits modernes*, PUF, 1994.

3. L. Hay résume ainsi la démarche : une étude interne du document «consiste à dresser, feuille par feuille, le tableau des différentes sortes de papier représentées dans un manuscrit. Ce tableau peut fournir des indications pour le classement des feuillets, et, du coup, pour la constitution du texte, ou mettre en évidence les différents états de la rédaction et par là éclairer la genèse». On la complète d'une étude externe qui «se propose de préciser la date et l'origine du papier, par référence à l'histoire des techniques papetières et aux caractéristiques de papiers déjà identifiés» (*Les Manuscrits des écrivains*, p. 132).

Le filigrane constitue un indice d'identification des papiers particulièrement pertinent pendant toute la période de la production artisanale. Sa valeur informative (identification du fabricant et ou du lieu de fabrication, parfois accompagné d'un millésime, référence à un format standardisé) tend à s'accroître au XVIII^e siècle, suite à une législation fiscale contraignante⁴. Mais comment désigner un filigrane qui n'apparaît pas dans les répertoires existants, comment distinguer grâce à leurs contre-marques deux papetiers d'Auvergne utilisant le même motif iconographique, comment reconstituer une marque tronquée sur un feuillet utilisé *in-octavo*, comment dater un brouillon ou le situer relativement à un ensemble de manuscrits de travail ?

Le recours aux traditionnels répertoires de filigranes, sur le modèle du recueil de Briquet, reste bien souvent décevant pour la période postérieure au XVI^e siècle⁵. Dans l'état actuel, la dispersion régionale et internationale de la bibliographie spécialisée contraint bien souvent le chercheur à remonter jusqu'aux sources primaires (archives départementales ou nationales, annuaires professionnels et catalogues commerciaux de la papeterie) pour retrouver la trace d'un fabricant – si tant est qu'on en connaisse le nom.

Dans son brillant essai consacré à la datation par les filigranes, publié en 1980 dans *Codicologica*, Jean Irigoïn concluait une revue des travaux existants par ces mots :

De tous ces travaux il ressort qu'une datation précise est possible si les filigranes sont décrits avec exactitude et correctement identifiés. Pour y arriver à coup sûr, il faudrait posséder des répertoires plus détaillés et plus complets que ceux dont on dispose pour le moment. Dans l'avenir, l'usage de l'ordinateur modifiera et simplifiera les conditions de la recherche⁶.

4. Voir M. Bockelkamp, C. Bustarret, «La poésie des filigranes», *Revue de la Bibliothèque nationale*, 30, Hiver 1988, p. 30-44.

5. Citons cependant ces sources indispensables: C.M. Briquet, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier...* (éd. originale 1907) éd. fac-similé, 4 vol. Paper Publications Society, Amsterdam, 1968; E. Heawood, *Watermarks, mainly of the 17th and 18th centuries*, Paper Publications Society, Hilversum, 1950; W.A. Churchill, *Watermarks in Paper in the XVIIth and XVIIIth centuries*, Menno Hertzberger & C^o, 1935; A. Nicolăi, *Histoire des moulins à papier du Sud-Ouest de la France (1300-1800)*, Bordeaux, G. Delmas, 1935. Plus récemment, R. Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, CNRS Éditions, J. Telford, 1995, et P. Delaunay, *Filigranes d'Auvergne*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1997.

6. J. Irigoïn, «La datation par les filigranes du papier», *Codicologica*, 5, 1980, p. 9-36. Rappelons que la datation joue un rôle moins déterminant dans l'étude des corpus modernes, dont la période de rédaction est souvent attestée, et qui posent surtout des problèmes de classement.

Un outil informatique: la base *Muse*⁷

De fait, le recours à l'informatique s'impose comme une nécessité. La constitution de répertoires d'un nouveau genre, exploitant les capacités de mémoire et la facilité d'accès offertes par le support électronique, paraît d'autant plus évidente aujourd'hui grâce à l'intégration des logiciels graphiques et documentaires. Pourtant les projets développés depuis une dizaine d'années en Europe et dans le monde, sous la direction d'éminents historiens du papier, nécessitent une longue maturation. Et, hormis quelques bases de données de dimensions modestes constituées isolément par des équipes de chercheurs afin de traiter un corpus particulier, les banques d'envergure institutionnelle sont encore à l'étude, à notre connaissance⁸.

La base de données *Muse* (Manuscrits, usages des supports et de l'écriture) en cours d'élaboration à l'ITEM (CNRS) permet aux chercheurs de recueillir et d'exploiter une description aussi complète que possible du manuscrit, concernant notamment ses caractéristiques matérielles, à savoir :

– La description du papier⁹: les critères nécessaires (et souvent suffisants) pour distinguer divers types de papier, outre le filigrane, correspondent aux données de fabrication telles qu'on peut les identifier à l'œil nu ou à l'aide d'instruments de mesure portables¹⁰: fabrication à la main/à la machine, vergé /vélin – dans le cas de Montesquieu, le corpus est évidemment entièrement constitué de vergés de fabrication manuelle – couleur et dimensions de la feuille (autant que possible celles de la feuille entière, éventuellement reconstituées par calcul à partir de demi-feuilles

7. Cette base de données relationnelle sur Logiciel FileMaker Pro (Application : Serge Linkès), intitulée *Muse* a été conçue en 1998-1999 dans le cadre du Programme du CNRS « Archives de la création ».

8. Parmi les pionniers, voir H. Wurm, « Eine papiergeschichtliche Datensammlung Italianische Architektur-Zeichnungen der Renaissance als Modell », *Gutenberg Jahrbuch*, 1, 1986, p.147-154. Des expériences sont menées actuellement au Département des arts graphiques du Musée du Louvre, au British Museum, en Allemagne, au niveau européen (IPH, Université de Genève) ainsi qu'aux États-Unis.

9. Notre modèle descriptif correspond aux critères signalés comme indispensables dans « International Standard for the Registration of Watermarks », IPH, 1996 ; complétés de plusieurs critères adaptés aux papiers non filigranés et industriels, ainsi que des critères concernant l'usage.

10. Les impératifs de conservation des collections ne permettent aucun prélèvement d'échantillons en vue d'analyses chimiques. Toutefois un protocole d'analyse physique (mesures optiques non destructives) est à l'étude actuellement, dans un projet de collaboration entre l'ITEM (CNRS), l'Équipe de physique du papier (CNRS/INPG) de Grenoble, l'UMR *LIRE* CNRS/Université de Grenoble 3) et le Centre d'études stendhaliennes (Université de Grenoble 3), prenant pour corpus les manuscrits de Montesquieu et de Stendhal, et soumis en septembre 1999 à la Mission de la Recherche et de la Technologie du Ministère de la Culture sur le Programme « Papiers, filigranes et encres ».

pliées in-4°), écarts minimum et maximum entre les lignes de chaînette, nombre de vergeures par centimètre, épaisseur (critère peu fiable pour la fabrication manuelle), rugosité, rigidité, qualité de la pâte, emplacement du filigrane dans la surface de la feuille (centré généralement au milieu de la demi-feuille au XVIII^e siècle, mais on rencontre au moins un contre-exemple, filigrané au «Nom de Jésus», parmi les papiers les plus courants chez Montesquieu).

– La description du filigrane (marque et contremarque si c'est un type double, le cas de loin le plus fréquent au XVIII^e siècle¹¹) est accompagnée de la position du motif par rapport aux lignes de chaînette¹². Dans la mesure du possible, une reproduction (par bêtaradiographie numérisée) permet de visualiser le filigrane décrit. Nous disposons également d'une rubrique de référence bibliographique afin de localiser éventuellement une reproduction existante dans un répertoire ou une publication, et d'un champ «Remarques» permettant de noter telle particularité de position, telle difficulté de déchiffrement, voire telle déformation caractéristique.

– L'identification du fabricant, qui résulte d'une enquête «externe» dans les sources historiques de la production papetière, permet de situer chaque type de papier à la fois dans une fourchette chronologique *ante quem non*, et en relation avec d'autres types issus d'un même fabricant, voire d'une même région. Dans le cas de Montesquieu, il sera instructif de repérer quelles corrélations existent entre la consommation de papiers provenant de moulins d'Angoumois (L. Laroche) ou du Sud-Ouest (A. et F. Dumas, J. Ballande) et les séjours à La Brède, par opposition aux papiers d'origines diverses, essentiellement d'Auvergne (Marcheval, Cusson, Gourbeyre) et de Hollande, disponibles sur le marché parisien.

– La liste des occurrences recense pour chaque type de papier les feuillets répertoriés dans tel volume, ainsi que dans d'autres manuscrits du même auteur, et le cas échéant chez des auteurs différents. C'est grâce à cette liste que l'on peut interpréter la répartition d'un type de papier dans une œuvre (ainsi que dans la correspondance) en vue du classement ou de l'étude génétique: ainsi les recoupements entre les manuscrits de *L'Esprit des lois* conservés à la BNF et le volume Ms. 2506 de Bordeaux s'annoncent riches d'enseignements.

11. Pendant la période artisanale, la forme porte un ou deux signes en filigrane, voire exceptionnellement trois, disposés généralement au centre de chaque moitié de la feuille, ou en bordure; ce ne sera plus le cas après l'invention de la machine à papier en continu.

12. Caractéristiques de l'empreinte de la forme artisanale, ces lignes apparaissent généralement verticales dans les reproductions des papiers vergés illustrant les répertoires; elles servent de repères pour distinguer des motifs proches: on ne peut confondre une coquille placée «entre deux lignes» et une coquille placée «entre trois lignes de chaînette».

Les autres fichiers de la base *Muse* ont la particularité de relier ces informations sur la *nature* du papier à diverses observations concernant ses *usages*. L'identification des scripteurs, voire du lieu de travail lorsqu'il est connu, les observations sur la pagination et la mise en page, sur l'organisation du support (liasses, feuilles volantes, volume relié, etc.) et les éventuelles altérations qu'il a subies (découpages, collages, ajouts fixés par une épingle, etc.) peuvent faire l'objet de relevés détaillés allant le cas échéant jusqu'à l'analyse feuillet par feuillet voire page par page.

Perspectives d'application au corpus Montesquieu

L'étude des papiers filigranés n'est que l'une des pistes parmi bien d'autres qu'offre l'observation matérielle des manuscrits modernes. Cependant l'expérience montre combien cette voie peut s'avérer fructueuse pour l'étude critique et génétique des œuvres – bien que le fait ne soit pas encore établi au même titre qu'il l'est désormais chez les médiévistes ou dans l'étude des incunables. Sensibilisés depuis longtemps à la problématique de l'authentification et de l'attribution, les historiens des arts graphiques et de l'estampe ont les premiers reconnu l'intérêt de l'examen comparatif des supports : un certain nombre de catalogues comportent en annexe des reproductions de filigranes – mais rares sont ceux qui leur consacrent une véritable étude¹³.

Un spécialiste des manuscrits musicaux comme Alan Tyson a en revanche entrepris des recherches codicologiques très poussées pour résoudre notamment certaines énigmes que posaient les recueils autographes de Beethoven¹⁴. Chez les littéraires, plusieurs éditions critiques établies d'après les sources manuscrites ont attiré l'attention sur l'examen des papiers – mais bon nombre de descriptions laissent encore à désirer : souvent cantonnées dans des notes succinctes et rarement accompagnées de reproductions, elles n'apportent guère d'information fiable¹⁵.

13. Signalons deux remarquables ouvrages récents : N. Ash, S. Fletcher, *Watermarks in Rembrandt's Prints*, National Gallery of Art, Washington D.C., 1998 ; P. Bower, *Turner's Papers, A Study in the Manufacture, Selection and Use of his Drawing Papers* (2 vol. 1787-1820, 1820-1851), London, Tate Gallery, 1990, 1999.

14. Alan Tyson, «Beethoven's Leonore Sketchbook (Mendelssohn 15) : Problems of Reconstruction and Chronology», *Essays in Paper Analysis*, ed. by Stephen Spector, Folger Books, 1987, p. 168-190.

15. Voir notamment divers dossiers manuscrits de Hugo publiés à partir de 1955 par G. Robert et R. Journet d'abord aux Belles-Lettres (Besançon), puis chez Nizet et Flammarion. Font exception quelques ouvrages plus récents, tel *Der Handschriftliche Nachlass G.W.F. Hegels...* par E. Ziesche, Harrassowitz Verlag, 1995.

En effet, on constate que les éditions critiques qui font figurer les données filigranologiques en annexe les présentent souvent sous forme d'occurrences dispersées ou de tableaux synthétiques difficilement déchiffrables pour les lecteurs. La désignation des motifs y tient rarement compte de la terminologie conventionnelle existante, l'absence de reproductions des filigranes ne permet pas de vérifier ou de compléter des lectures souvent douteuses, la dissociation erronée de marques et de contremarques relevées dans deux moitiés de feuille isolées peut entraîner nombre de confusions dans la répartition des types.

Ainsi l'une des études matérielles, jusqu'à présent la plus fouillée, menées sur le manuscrit de *L'Esprit des Lois* par Robert Shackleton pour l'édition Masson des *Ceuvres complètes* de Montesquieu comporte plusieurs approximations : le filigrane appelé «au chevron» – où l'on doit reconnaître les armoiries du marquis de Pomponne, marque extrêmement répandue en Auvergne – présente diverses variantes qui ne constituent pas un seul type de papier, mais au moins trois types différents, dont les contremarques portent respectivement les initiales «A.M.» (associées à «LAINE» que l'on peut lire aussi «l'aîné»), les initiales «IC» et «PC» (que l'on peut attribuer à la famille Cusson), et le nom «G. MARCHEVAL».

Moins dommageable au classement, la lecture du nom du papetier «L. BALLANDE» (associé au monogramme «IHS») identifié comme «Ballange» par l'éditeur, gênera les recherches d'identification pour le retrouver parmi les fabricants du Périgord, et pourrait empêcher de rapprocher ce type de papier, vraisemblablement utilisé à La Brède, des occurrences d'un filigrane au cornet associé au nom «JEAN BALLANDE», que l'on rencontre aux f. 346, 356 et 357 du volume N. a. fr. 12836, et dont une variante millésimée «1744» apparaît dans la copie du *Mémoire sur la machine de Königsberg en Hongrie* (N. a. fr. 15465). On imagine sans peine qu'une reprise affinée de cette étude pourrait apporter des éléments de précision non négligeables pour l'édition de ce dossier particulièrement complexe.

Au-delà de la précision des relevés, qui suppose de multiples références à l'histoire du papier, la question de l'utilité de l'examen des papiers pour la datation d'un écrit moderne doit être considérée avec précaution. En effet, l'existence depuis le XVIII^e siècle d'un marché important de la papeterie, la mobilité et l'inconstance de l'écrivain en tant qu'individu consommateur de papier, son recours à d'autres «mains», font que les liens entre la production et l'utilisateur sont beaucoup plus distendus et confus qu'à l'ère des *scriptoria*. Si l'on parvient, dans le meilleur des cas, à

connaître la date de fabrication d'une feuille, la seule description matérielle ne saurait rendre compte du délai d'utilisation par l'écrivain.

Certes, des moyennes concernant ce délai d'utilisation ont été établies avec un fort taux de vraisemblance, mais les invraisemblances ne manquent pas dans la relation tantôt fétichiste, tantôt délibérément négligente qu'un écrivain établit avec ses supports de travail. Il convient donc d'effectuer un relevé des types de papier utilisés dans la correspondance, ou dans certains documents datés avec certitude, et d'examiner en particulier les traits qui distinguent les supports employés par l'écrivain lui-même et par ses divers secrétaires et copistes, selon les circonstances et les finalités du travail.

C'est surtout par recoupements à l'intérieur d'un corpus d'auteur comportant un nombre important de manuscrits datés que l'examen des papiers peut servir à la datation. Ainsi une campagne d'inventaire des papiers filigranés a été menée par l'ITEM à la demande de Georges Dulac sur les lettres et les manuscrits de Denis Diderot conservés à la Bibliothèque nationale de France, suivie d'une étude similaire en Russie, dans le but de contribuer à l'identification des copistes employés par l'écrivain à la fin de sa vie, et de situer des fragments autographes inédits retrouvés dans les archives de Moscou¹⁶. L'abondance de la correspondance presque quotidienne du philosophe a fourni une excellente grille de référence pour la répartition chronologique des types de papier, tandis que la régularité constatée dans la consommation du papier par les copistes donnait un indice de corrélation supplémentaire pour attribuer et dater les copies. Ces données, intégrées à la base *Muse* de l'ITEM¹⁷, permettent divers recoupements avec d'autres corpus d'écrivains du XVIII^e siècle.

Ainsi l'accumulation future des données donne quelque espoir de multiplier les recoupements chronologiques utiles au sein de la nouvelle base, même si, comme nous venons de le rappeler, cet outil contribue surtout à une datation relative des documents – ainsi qu'à d'éventuelles remises en cause de datations erronées. Les résultats de recherches les plus probants concerneront probablement l'identification et le classement de fragments. Lorsqu'il s'agira de retrouver dans d'autres dossiers un type de papier figurant en hapax dans tel chapitre, de restituer la structure d'un dossier de travail, de regrouper en fonction de la provenance géographique du

16. M. Bockelkamp, «L'analyse bêtaradiographique du papier appliquée aux manuscrits de Diderot», *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 254, 1988, p. 139-173.

17. Données initialement recueillies sur l'ancienne base *Profil* de l'ITEM, réservée à l'inventaire des papiers filigranés, reprises sur la base *Muse*, qui permet de traiter le manuscrit dans sa globalité.

papier des fragments difficiles à situer, le recours à la base devrait s'avérer fort utile. À condition que les moyens mis en œuvre et les délais accordés permettent une étude systématique, un dossier comme celui de *L'Esprit des Lois* devrait révéler des sous-ensembles matériellement cohérents qui permettront de reconstituer les phases du travail en amont de la version finale, afin de fournir des garanties, mais aussi de nouvelles pistes, à l'enquête génétique.

Certes, de telles études exigent une enquête beaucoup plus détaillée qu'un simple inventaire, puisqu'il s'agit non seulement d'identifier la nature du support, mais de le considérer dans toute la complexité de ses usages. Le découpage en formats réguliers (fiches bibliographiques, par exemple), le pliage de certains feuillets, l'assemblage en liasses ne recèlent-ils pas les secrets d'une technique de travail? Or de tels secrets s'avèrent accessibles, dès lors que l'on parvient à articuler l'examen du support avec l'étude des écritures afin de reconstituer les processus de la genèse. Et c'est bien en vue de telles applications – plutôt que pour servir à l'histoire du papier *stricto sensu* – qu'a été conçue la base *Muse*.

Claire BUSTARRET
ITEM (Paris)

DU BON USAGE DE LA FESSÉE

«... ce châtiment qui commence par alarmer la pudeur ; ce châtiment qui met dans l'humiliation extrême ; ce châtiment qui ramène, pour ainsi dire, à l'enfance». C'est en ces termes que Zachy évoque l'outrage suprême que lui a infligé l'eunuque Solim, à la fin des *Lettres persanes*, dans la Lettre 157 des éditions modernes (toutes calquées sur l'édition posthume de 1758) ; celle-ci apparaît seulement en 1754, dans un Supplément qui contient deux autres Lettres consacrées à l'embrasement du sérail (158 et 160¹),

1. Les Lettres 157, 158 et 160 sont respectivement la neuvième, la dixième et la onzième du Supplément ; pour les Lettres qui figurent déjà dans l'édition de 1721 (édition dite A), nous donnons entre parenthèses la numérotation qui était la leur dans cette édition.

modifiant ainsi profondément la composition du recueil : le personnage du sinistre Solim est renforcé (il le sera encore davantage dans les cahiers de correction sur lesquels est fondée l'édition posthume) ; alors que Roxane était seule à répondre à Usbek dans l'édition de 1721 (A 148), en 1754 sa plainte est reprise par deux voix, celle de Zachi (157) et celle de Zélis (158), nettement différenciées bien que les deux femmes aient subi le même « traitement indigne », pour reprendre les termes assez vagues de Roxane qui dénonçait ainsi le fouet : Zachi, qui revient longuement sur ses souffrances, y trouve le moyen de réitérer l'expression, sincère ou convenue, de son amour pour son seigneur et maître (« reviens pour m'aimer »), Zélis se mure dans le silence (« Mon cœur est tranquille depuis qu'il ne peut plus vous aimer [...] Adieu. »). Les intentions de Montesquieu sont claires : il tend à renforcer l'aspect « romanesque » des *Lettres persanes* en rendant plus consistants encore ses personnages, et plus raffinées les relations déjà complexes entre amour et contrainte. Mais on peut s'interroger sur le sujet même de ces deux lettres : l'intérêt de Montesquieu vieillissant pour ce « châtiment » hautement ambigu, dont l'édition de 1721 ne parlait qu'à mots couverts dans la lettre de Roxane, tiendrait-il à une évolution, évidemment parallèle, des mœurs et du langage romanesque, qui pourrait s'exprimer plus librement en 1754 ? Le fait, bien connu, que le roman pornographique mette volontiers en scène cette pratique serait-il le signe (ou une des causes) de cette évolution ?

Ce serait méconnaître la liberté du texte de 1721, qui ne craint pas d'évoquer, grâce à Zachi et Fatmé (Lettres 3 et 7), le trouble qui saisit la femme livrée à elle-même, ou l'infatigable curiosité érotique d'Usbek (Lettre 3) : Montesquieu n'avait pas besoin de lire *Thérèse philosophe* pour donner à son roman un piment supplémentaire de libertinage. Et surtout cette fessée ne joue nullement le rôle d'une stimulation érotique², ce qui justifie sa présence dans tant de romans gaillards. Pourquoi alors avoir choisi d'insister sur ce détail qui, quelques décennies plus tard, de Rousseau à Sade, prendra un sens univoque, exclusivement sexuel ?

La réponse est à chercher dans le manuscrit de *L'Esprit des lois* conservé à la BNF (ms. n. a. fr. 12835, f. 158-159) : « L'histoire nous rapporte de quelle manière le premier eunuque de l'impératrice, femme de Justinien second la gouverna. Il la tint sous la crainte de ce châtiment qui com-

2. Le pervers Solim, qui correspond si bien au portrait des eunuques brossé par le Grand eunuque lui-même (Lettre 9), en tirerait-il une jouissance ? Il parle de la « joie secrète » qui le saisit quand il sévit contre les coupables – mais c'est dans un passage ajouté sur les cahiers de corrections (et donc absent du Supplément de 1754), à la Lettre 160, postérieure aux lettres des deux femmes : il s'agit alors de tuer (l'amant de Roxane, et peut-être elle-même), non de fouetter.

mence par allarmer la pudeur, qui met dans l'humiliation extreme, et ramène à l'enfance». Ce passage, qui ne peut être postérieur à 1746 (date des dernières révisions de ce manuscrit), subit plusieurs modifications dans le chapitre correspondant (XIX, 26) de l'édition de 1748, consacré à l'évolution des mœurs, et plus précisément à la manière dont, à Constantinople, «les usages d'Orient avaient pris la place de ceux de l'Europe»; il est désormais formulé ainsi: «Le premier eunuque de l'impératrice, femme de Justinien second, la menaça, dit l'histoire, de ce châtement dont on punit les enfants dans les écoles.» C'est donc là que réside l'origine de l'intérêt de Montesquieu pour une fessée – origine historique, érudite, qui nous éloigne du sérail mais nous ramène, par un détour, à un lieu de turpitude comme l'est l'empire byzantin.

«L'histoire» que Montesquieu évoque si vaguement en 1748, ne peut être que celle qu'il connaît à travers l'*Histoire byzantine* du Président Cousin, dont il a fait un abondant usage dans les *Considérations sur les [...] Romains* (chap.XX et XXII). En effet, le texte grec original de Nicéphore le Patriarche, tel qu'il apparaît dans l'édition, avec traduction latine, de Denis Pétau³, évoque l'eunuque Étienne, trésorier de Justinien, qui alla «au point même de menacer la mère de Justinien [tèn mètera tou Ioustinianou] et de lui appliquer le châtement dont les maîtres punissent les enfants dans les écoles» (traduit par moi). Or Cousin traduisait⁴: «qui fut si insolent que de menacer l'impératrice du châtement dont on punit les enfants dans les écoles»; le terme «impératrice» est équivoque, d'où la confusion entre la «mère» et la «femme» de Justinien II, preuve que Montesquieu a bien utilisé Cousin. En rédigeant *L'Esprit des lois*, Montesquieu est donc toujours sensible à un aspect qu'il dénonçait déjà dans les *Lettres persanes*, la terreur que font régner les eunuques, habitués à pratiquer l'humiliation pour arriver à leurs fins et se venger de celle qu'ils subissent eux-mêmes (Lettre 9). Brutalité, intimidation, et non érotisme: c'est ce qu'il faut retenir de la circulation des idées entre les *Lettres persanes* et *L'Esprit des lois*, où l'on voit à l'œuvre les mêmes préoccupations, et qui montrent bien que le sérail, qui abrite d'ordinaire tant de fantasmes, est surtout l'image du monde despotique⁵, dont Constantinople est l'un des hauts lieux. Ce qui fait passer du palais de Justinien II au sérail d'Usbek, ce ne sont pas les débauches, c'est le personnage de l'eunuque, caractérisé par sa cruauté et son art de se faire obéir.

3. Paris, 1648, p. 25 (correspondant à l'année 693).

4. T. III, chap.IV de Nicéphore.

5. Cf.Céline Spector, *Montesquieu. Les «Lettres persanes»*, Paris, PUF, 1997.

Mais la piste ne s'arrête pas là, car Montesquieu a continué à penser à ce passage. Les fragments subsistants d'un cahier de corrections de *L'Esprit des lois* actuellement inédit⁶, dont je dois publier prochainement une étude détaillée, s'ouvrent par la mention suivante : « Voir la femme de Justinien II, ou sa mere, que le premier eunuque voulut foueter. Lire *l'histoire de bisantine* » [sic]. S'il n'est pas encore possible de le dater, il semble bien que ce cahier, qui nous est parvenu incomplet, est postérieur au fragment de cahier retrouvé par Xavier Védère et publié par André Masson en 1955 (t.III des *Œuvres complètes*, p.692) ; les quelques corrections du « cahier Védère-Masson », correspondant aux corrections introduites dans l'édition posthume de 1757 de *L'Esprit des lois* (suivie depuis par toutes les éditions sans aucune exception en deux siècles et demi) avaient renforcé l'idée que cette édition était conforme aux intentions dernières de Montesquieu ; le présent cahier, qui annule plusieurs de ces corrections (dont une du « cahier Védère-Masson »), semble bien montrer (du moins en l'état actuel de mes recherches) qu'il n'en est rien⁷. Nous avons donc affaire à un témoignage capital sur les toutes dernières années de Montesquieu – époque contemporaine de la publication du Supplément des *Lettres persanes*, tandis qu'il envisage d'utiliser pour des « dissertations » ou d'autres œuvres les matériaux accumulés pendant des années, et que, comme le révèlent plusieurs des quelque trente corrections ou questions de ce cahier et d'un autre qui y est joint, il continue à vérifier inlassablement ses références, à les étoffer, à proposer de nouvelles formulations qui le justifient contre les attaques (et les attaques prenant pour tremplin les purs sujets d'érudition n'étaient pas les moindres). Attaqué par les *Nouvelles ecclésiastiques*, frappé par la Congrégation de l'Index, mais salué comme l'un des plus grands esprits du temps, Montesquieu a encore le souci de lever le doute tardif qui lui est venu à l'esprit, pour un détail historique qui pouvait paraître fort minime. Cela méritait donc qu'on en suivît le fil.

Catherine Volpilhac-Auger
CNRS, UMR LIRE – Université Stendhal-Grenoble 3

6. Bordeaux, Bibliothèque municipale, fonds de La Brède, ms. 2506/4 (dossier sur l'usure chez les Romains).

7. Ce qui justifie pleinement le choix de l'équipe d'édition de *L'Esprit des lois*, dirigée par Alberto Postigliola, pour qui l'édition de 1757 était trop suspecte pour constituer le texte de base, et qui a donc préféré revenir à l'*editio princeps*, celle de Genève, 1748.

Sur les origines berrichonnes des Secondat

Que les Secondat soient originaires du Berry est un fait connu depuis longtemps. En 1961 Robert Shackleton (*Montesquieu. A critical Biography*, Oxford) le rappelait sobrement en deux phrases indiquant que cette famille de petite noblesse d'épée était venue s'installer à Agen au XIV^e siècle (p. 1). En 1986, Louis Desgraves (*Montesquieu*, Paris) se faisait pour sa part l'écho d'une tradition plus précise et aussi plus flatteuse. «La famille de Secondat, écrivait-il (p. 8), originaire du Berry, était une branche cadette de la maison de Culan; issue des comtes de Blois et de Champagne, elle émigra en Périgord au début du XV^e siècle». La généalogie dressée en 1989 par Gérard de Villeneuve, et citée par André Alabergère (voir plus loin) disait plus prudemment, au conditionnel et avec un point d'interrogation, que Pierre I Secondat, qui prit l'initiative de quitter Culan pour Agen, «serait issu d'un cadet de la Maison de Culant?». Or la récente étude d'André Alabergère, publiée dans son bulletin par le Cercle généalogique du Haut-Berry (voir Bibliographie) et dont le président de la Fédération française de généalogie, M. Jean Morichon, nous a spontanément envoyé un tiré à part, montre que l'ascendance prestigieuse ainsi prêtée aux Secondat est une légende. Les Secondat ou Secondet restés en Berry étaient assujettis à l'impôt seigneurial, preuve de leur condition roturière. Il n'en étaient pas moins prospères, si l'on en juge notamment par leur vaste domaine de Châteaumeillant (actuel hameau de Segondet). Les documents cités les qualifient de «bourgeois», «marchands», «laboureurs» au XVIII^e siècle encore. Quant aux Secondat de Guyenne, ils durent leur élévation aux d'Albret, seigneurs de Châteaumeillant, qui les attirèrent à la cour de Navarre et en firent des dignitaires de l'administration de la Guyenne: une ascension somme toute conforme à ce que *L'Esprit des lois* (V, 19) devait dire, à propos de la vénalité des charges, de «la manière de s'avancer par les richesses» dans la monarchie. Montesquieu, on le sait et André Alabergère a raison de le rappeler, ne s'est jamais targué d'une ascendance

illustre. En revanche, quand il lisait la plume à la main les *Anciennes et nouvelles coutumes locales de Berry et celles de Lorrain* de Thaumassière (*Catalogue*, n° 904. Extraits dans Bordeaux, BM, fonds de La Brède, ms. 2526/8), peut-être avait-il une pensée pour ses lointains ancêtres.

Jean EHRARD

Les livres de Montesquieu

Les ventes de bibliothèques les plus connues pour le XVIII^e siècle sont sans conteste les ventes qui ont donné lieu à la publication d'un catalogue. Mis en ordre par un libraire spécialisé, triés et inventoriés, les ouvrages vendus sont assez bien répertoriés. Cependant, les ventes avec catalogue constituent une petite partie de l'activité dans ce domaine: la plupart se déroulent après une simple exposition des livres. On pourrait croire que les possesseurs de ces livres vendus sans grande publicité sont des gens obscurs. C'est loin d'être toujours le cas. Ainsi, en consultant les *Annonces, affiches et avis divers* de Paris en date du 29 mai 1755, on peut lire l'annonce de la vente des livres et autres effets du président de Montesquieu devant se dérouler en trois vacations les 30 et 31 mai et le 2 juin 1755, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain. On regrette de ne pas en savoir plus sur cette vente qui devait mêler les livres et d'autres affaires personnelles, mais l'enquête pour le moment ne permet pas d'en dire plus.

Nicole MASSON
Université de Poitiers et UMR *LIRE*

À propos du *VOYAGE À PAPHOS*

La traduction de cet opuscule due à Leszek Stugocki (voir Bibliographie) a le mérite de rendre aisément accessible au public polonais d'aujourd'hui un texte certes mineur, mais non dépourvu de tout intérêt. Elle ne règle évidemment pas la question de son attribution que le traducteur semble

tenir pour acquise. Comme l'un de ses arguments consiste à rappeler que la Société Montesquieu a prévu la publication du *Voyage* au t. 8 des *Œuvres complètes* (*Œuvres et écrits divers*, I), précisons qu'il en sera ainsi des ouvrages dans le même cas – tel l'*Essai touchant les lois naturelles* – sans que la publication préjuge de leur paternité : nous donnerons un état de la question, avec les arguments dans les deux sens, et le point de vue de l'éditeur laissera au lecteur toute liberté de jugement.

Jean EHRARD